Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin

der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 40 (1949-1950)

Rubrik: Commission fribourgeois pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1950 *

Commission

La séance annuelle de la Commission eut lieu le 17 janvier. Selon un désir exprimé à cette séance, la Société d'art publique du canton a été invitée à déléguer un membre au sein de notre Commission, pour assurer une collaboration plus étroite entre les deux organisations dont les activités s'apparentent en quelques points; mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse à notre requête!

Zoologie

Dans l'arrêté de chasse de 1950, la réserve de Cheyres-Font n'a pas été modifiée. La chasse à l'aigle reste défendue. Les pourparlers engagés entre la Ligue suisse pour la protection de la nature (L. S. P. N.) et notre Département des Forêts au sujet des aigles ont abouti à la conclusion d'une convention, dont les dispositions essentielles sont les suivantes : l'Etat s'engage à protéger l'aigle ; les indemnités à verser pour perte constatée d'agneaux et de brebis sont fixées. La L. S. P. N. s'engage à rembourser la moitié de ces dépenses. L'Etat cherche de son côté à limiter les dégâts ; il propose à cet effet l'aménagement d'enclos destinés à recevoir les brebis au moment de la naissance. La Ligue rembourse aussi le 50 % de ces dépenses. La convention est conclue pour une durée de 5 ans ; elle peut être dénoncée dans la suite pour la fin de chaque année.

Ainsi cette question qui a provoqué tant de bruit en 1949, à cause des dégâts trop élevés, est réglée à la satisfaction des deux parties contractantes et aussi de notre Commission qui tient à conserver l'aigle dans nos montagnes.

En 1950, les *dégâts* causés par les aigles parmi les troupeaux de moutons furent beaucoup plus faibles qu'en 1949. En effet, le total des indemnités versées ne se monte qu'à 600 fr. contre 1400 fr. en 1949. Les dégâts n'ont plus été concentrés uniquement dans la région des Rochers de Charmey, mais plutôt dispersés autour de Bellegarde (Schafberg, Jansegg, Patraflon) et au

^{*} Le rapport de 1949, non publié dans le *Bulletin*, a paru en tirage à part et peut être obtenu auprès du Musée d'histoire naturelle à Fribourg.

Petit Mont, donc à des endroits assez distants. Selon les constatations des gardes-chasse, le nombre d'aigles survolant notre canton est en diminution; on a l'impression que les adultes se sont déplacés dans une autre région des Alpes; aucune nichée n'a été découverte.

Une étude des oiseaux du *Lac de Pévolles* et des forêts environnantes faite assidûment par M. J. Strahm, jeune ornithologue, fait ressortir la richesse en oiseaux de cette région : il n'y a pas trouvé moins d'une centaine d'espèces au cours de quatre années d'observations.

Loi sur la chasse

Le Grand Conseil avait adopté, dans sa séance du 16 novembre 1949, une nouvelle loi sur la chasse prévoyant la possibilité d'affermage pour les districts. Le referendum contre cette loi ayant abouti, la votation cantonale à ce sujet eut lieu le 1^{er} octobre 1950. Une forte majorité a renversé cette loi; même le district de la Singine, en faveur duquel on avait prévu la possibilité d'affermage, a fourni un chiffre relativement faible de voix acceptantes. Entre temps une loi modifiée, sans les articles concernant l'affermage, a été soumise au Grand Conseil à la session de novembre dernier et a passé en première lecture. Ce qui nous intéresse surtout dans ce projet, c'est l'institution d'une commission de chasse, article 7, qui prévoit que notre Commission y serait représentée d'office, avec les représentants des chasseurs et de l'agriculture. Elle serait nommée par le Conseil d'Etat pour quatre ans.

Botanique

M. le Dr J. Berset a fait une étude scientifique des associations végétales de notre réserve de Cheyres-Font, et y a relevé un nombre considérable de plantes rares pour notre canton. Le résultat de ce travail se trouve dans le présent volume (page 65). Cette étude confirme les raisons invoquées pour maintenir une réserve à ce site privilégié de la Broye. Une autorisation a été donnée à un étudiant de l'Institut de physiologie de déraciner un certain nombre de sujets d'une plante médicinale, la *Bryonia dioeca* qui n'est pas rare.

Une course dans la chaîne des Gastlosen, le 11 juin, a permis au président de constater une flore alpestre très riche, même en primevères auricules et en gentianes acaules, protégées. Il semble donc que les nombreux varappeurs n'ont pas le temps de s'occuper des fleurs. Il n'y a que l'edelweiss qui pourrait encore les tenter ou les détourner de leur sport.

Rapport des préfectures: Des contrôles ont été exercés par la police dans les districts de la Sarine, de la Singine, de la Gruyère et de la Veveyse, et dans deux de ces districts, des amendes ont été infligées avec saisie des plantes protégées.

Rives de nos lacs et sites en général

Lac des Joncs: Dans le rapport de 1949, il a été relaté que ce petit lac alpestre risquait de tourner en cloaque à cause des égouts que le restaurant situé près des rives y déversait. Grâce aux efforts soutenus de notre Commission et à la compréhension des propriétaires actuels, une solution a été trouvée pour remédier à cet état de choses déplorable. Les égouts sont détournés maintenant dans la direction opposée du lac et s'engouffrent dans le terrain perméable quelque 100 m. plus bas que le restaurant. Ce travail a été subventionné par la L. S. P. N. par 1500 fr., ce dont nous la remercions vivement. Ainsi ce petit lac, avec sa flore rare, est sauvé du danger qui planait sur lui. Les affiches interdisant la cueillette des fleurs vont être posées au printemps sur son pourtour.

Lac de Morat: L'étude d'une loi qui permettrait de protéger les rives de nos lacs, demandée avec insistance par la Société de développement de Morat, n'étant pas encore terminée, une nouvelle menace surgit pour les rives du lac de Morat. Le domaine de Meyriez, à son bord immédiat, avec un rivage naturel de toute beauté, a été vendu en vue de parcellements. La Société de développement de Morat a jeté un cri d'alarme et craint avec raison que la construction de maisons cadrant peu ou mal avec le beau paysage n'aboutisse à l'anéantissement du parc naturel et des grandes surfaces de roseaux en avant du rivage. Nous avons donc fait pression sur le Département des Travaux publics pour activer cette législation qui seule permettra de sauver à l'avenir ces rives naturelles.

Lac de la Gruyère: La Commission consultative pour l'aménagement et la protection des rives du lac de la Gruyère, présidée par votre président, a tenu une séance au bord du lac au mois de juillet et y a fait une vision locale en barque à moteur, mise gracieusement à disposition par le garde-pêche Bossy, d'En Redon. La Commission a été élargie encore et compte maintenant huit membres, représentant les organisations intéressées. Elle a été une première fois consultée lors du projet de construction d'un hôtel au Vignier, en dessous de la grande route, près d'Avry-devant-Pont. Votre président y a énergiquement défendu le point de vue de la protection du site (paysage et encadrement du bâtiment par un parc). A deux reprises, la Commission a demandé au Conseil d'Etat de déclarer ce lac site protégé, en analogie avec ce qui a été fait pour le lac des Joncs en 1935.

Cheyres-Font: La réserve a été visitée deux fois par un délégué de la Commission, et nous avons fait quelques photographies en couleurs pour la collection de nos clichés. Les hérons pourprés n'ont toujours pas niché dans la réserve, mais ont parcouru la région, nichant à un autre endroit du lac de Neuchâtel. Nous gardons donc le ferme espoir de les voir revenir dans la réserve, où l'on maintient une parcelle de roseaux non fauchés à leur intention. Un grand nombre d'oiseaux aquatiques et échassiers ont été observés par les gardiens de la réserve et de nombreuses nichées ont été constatées.

Epuration des cours d'eau

Nous suivons attentivement le mouvement en faveur de l'épuration des eaux usées. Dans cette intention, le président a assisté à une réunion des délégués des villes suisses, à Berne, où toute la question a été discutée très sérieusement, grâce à un projet de loi fédérale soumis à l'assemblée. Il faut espérer que cette question délicate entrera enfin dans la voie de la réalisation, surtout dans nos villes et communes industrielles.

Propagande

De nombreux articles de presse ont été publiés en faveur de la protection des chatons de saule et de noisetiers, ou à l'égard de notre flore alpestre; certains journaux ont donné un compte rendu du rapport annuel de notre Commission. Ces articles ont paru aussi bien dans la Liberté et les Freiburger Nachrichten que dans les petits journaux locaux, dans les deux langues. M. le professeur Page, à Romont, a aussi pris une large part à ces publications dans la presse et dans le Bulletin pédagogique, et nous le remercions vivement pour son active propagande. L'action en faveur de la vente des chocolats, de fin septembre, est toujours accompagnée d'une propagande de presse dirigée par le Heimatschutz, en rapport étroit avec notre Commission. M. L. Page a donné une conférence aux instituteurs de la Glâne sur la protection de la nature, et le président en a fait une autre à l'Institut agricole à Grangeneuve, accompagnée de la projection de clichés en couleurs.

Relations avec la Ligue (L. S. P. N.)

Le président a assisté à l'Assemblée consultative de la Ligue à Berne, le 5 mars, et un délégué de la Commission, à l'Assemblée générale de celle-ci à l'Île St-Pierre. Nous avons tenu à être présents aux séances de comité de « Nos Oiseaux » et à son Assemblée générale à Nyon, le 9 juillet 1950.

Finances

Nous avons reçu les mêmes subsides de l'Etat et de la L. S. P. N. que ces années passées, ce qui nous permet de faire face à nos dépenses administratives et aux travaux de secrétariat, de surveillance et de propagande toujours plus intenses, en face des dangers toujours plus grands qui menacent les beautés naturelles de notre pays.

Les frais qu'occasionnent nos réserves sont remboursés par la L. S. P. N.

Composition de notre Commission

La même qu'en 1948.

О. Вёсні.